JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
	Un an / 6 mois	La ligne.....500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali .....20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Sécrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

21 décembre 2023 Décret n°2023-0788/PT-RM fixant le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Riyad (Arabie saoudite).....**p.1531**

Décret n°2023-0789/PT-RM fixant le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Koweït City (Koweit).....**p.1533**

Décret n°2023-0790/PT-RM portant nomination de l'Ambassadeur du Mali à Rabat (Royaume du Maroc).....**p.1534**

Décret n°2023-0791/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2021-0544/PT-RM du 20 août 2021 portant nomination au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.....**p.1535**

21 décembre 2023 Décret n°2023-0792/PT-RM portant abrogation du Décret n°2020-0066/P-RM du 06 février 2020 portant nomination du Directeur général du Centre de Médecine du Sport dénommé Lassana TRAORE dit Ambiance.....**p.1536**

Décret n°2023-0793/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2023-0301/PT-RM du 11 mai 2023 portant nomination à la Cour suprême.....**p.1536**

Décret n°2023-0794/PT-RM portant abrogation du Décret n°2021-0292/PT-RM du 26 avril 2021 portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère des Transports et des Infrastructures.....**p.1537**

Décret n°2023-0795/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre étranger.....**p.1537**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

21 décembre 2023 Décret n°2023-0796/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre étranger.....**p.1538**

Décret n°2023-0797/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre étranger.....**p.1539**

Décret n°2023-0798/PT-RM portant mise à la retraite de Magistrats.....**p.1539**

Décret n°2023-0799/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1540**

Décret n°2023-0800/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1541**

Décret n°2023-0801/PT-RM portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier au grade de Lieutenant.....**p.1541**

Décret n°2023-0802/PT-RM portant nomination d'un personnel militaire des Forces Armées et de Sécurité au grade de Sous-lieutenant.....**p.1541**

Décret n°2023-0803/PT-RM portant nomination de militaires des Forces Armées et de Sécurité au grade de Lieutenant.....**p.1542**

Décret n°2023-0804/PT-RM portant nomination de militaires des Forces Armées et de Sécurité au grade de Lieutenant.....**p.1542**

Décret n°2023-0805/PT-RM portant radiation d'un personnel Officier à la Direction générale de la Gendarmerie nationale.....**p.1543**

Décret n°2023-0806/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1543**

Décret n°2023-0807/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1543**

Décret n°2023-0808/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1544**

Décret n°2023-0809/PT-RM portant nomination du Directeur général de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali.....**p.1545**

26 décembre 2023 Décret n°2023-0810/PT-RM portant ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 07 juin 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de Restauration des Terres dégradées au Mali.....**p.1545**

Décret n°2023-0811/PT-RM portant modification du Décret n°2023-0243/PT-RM du 14 avril 2023 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'Intégration.....**p.1546**

Décret n°2023-0812/PT-RM fixant le cadre organique des Stades de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et du 26 mars de Bamako.....**p.1547**

Décret n°2023-0813/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2023-0410/PT-RM du 04 août 2023 portant nomination au Cabinet du ministre de la Santé et du Développement social.....**p.1550**

Décret n°2023-0814/PT-RM déclarant Pupilles de la Nation en République du Mali.....**p.1550**

Décret n°2023-0815/PT-RM déclarant Pupilles de l'Etat en République du Mali.....**p.1560**

Décret n°2023-0816/PM-RM portant répartition des crédits du budget d'Etat 2024.....**p.1562**

MINISTERE DES MINES

18 septembre 2023 Arrêté n°2023-2697/MM-SG fixant l'organisation, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité sectoriel d'Institutionnalisation de la Politique Nationale Genre.....**p.1563**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

17 novembre 2023 Arrêté n°2023-3641/MEF-SG fixant les Taux de change de Chancellerie dans les missions diplomatiques et consulaires du Mali à l'étranger.....**p.1564**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

19 décembre 2023 Arrêté Interministériel n°2023-4309/MESRS-MEF-SG déterminant les emplois d'enseignants de l'enseignement supérieur à pourvoir par voies de recrutement sur titre et de concours (exercice budgétaire 2023).....**p.1565**

Annonces et communications.....**p.1567**

DECRET N°2023-0788/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'AMBASSADE DU MALI A RIYAD (ARABIE SAOUDITE)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°04-098/P-RM du 31 mars 2004 portant plan de carrière des fonctionnaires en service au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;

Vu le Décret n°2011-100/P-RM du 7 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des Affaires étrangères ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Asie-Océanie) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Riyad est fixé comme suit :

AMBASSADE DU MALI A RIYAD							
STRUCTURES POSTES	**CADRES /CORPS**	**CATEGORIE**	**EFFECTIFS/ANNEES**				
Personnel Diplomatique							
Ambassadeur	(Discrétionnaire)	-	1	1	1	1	1
Ambassadeur, Représentant permanent adjoint	Conseiller des Affaires étrangères / Traducteur-Interprète /Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères	A	1	1	1	1	1
Ministre Conseiller/ Premier Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères / Traducteur Interprète /Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères	A	1	1	1	1	1

Deuxième Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères / Traducteur Interprète /Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/	A	1	1	1	1	1
Troisième Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères / Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil/ Professeur/Magistrat/ Militaire /Officier de Police	A	1	1	1	1	1
Conseiller Consulaire	Conseiller des Affaires étrangères / Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil/ Professeur/Magistrat/ Officier/ Commissaire/ Officier Sapeur-Pompier	A	1	1	1	1	1
Secrétaire Agent comptable	Inspecteur du Trésor / Inspecteur des Finances / Inspecteur des Services économiques / Inspecteur des Impôts / Contrôleur du Trésor / Contrôleur des Finances / Contrôleur des Services économiques/ Contrôleur des Impôts	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Personnel d'appui							
Secrétaire	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Traducteur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	5	5	5	5	5
Assistant administratif	Contractuel	-	7	7	7	7	7
Maître d'hôtel	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Cuisinier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chargé de ménage	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Agent du Protocole	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	-	2	2	2	2	2
TOTAL			**29**	**29**	**29**	**29**	**29**

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Asie-Océanie), en ce qui concerne l'Ambassade du Mali à Riyad.

Article 3 : Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministre de la Défense et des anciens Combattants, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP

Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA

Le ministre de la Sécurité et de la
Protection civile,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY

DECRET N°2023-0789/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'AMBASSADE DU MALI A KOWEIT CITY (KOWEIT)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°04-098/P-RM du 31 mars 2004 portant plan de carrière des fonctionnaires en service au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;

Vu le Décret n°2011-100/P-RM du 7 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des Affaires étrangères ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Koweït City est fixé comme suit :

AMBASSADE DU MALI A KOWEIT CITY (KOWEIT)							
STRUCTURES POSTES	**CADRES /CORPS**	**CATEGORIE**	**EFFECTIFS/ANNEES**				
			I	**II**	**III**	**IV**	**V**
Personnel diplomatique							
Ambassadeur	(Discrétionnaire)	-	1	1	1	1	1
Ministre Conseiller/ Premier Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères/ Traducteur Interprète /Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/	A	1	1	1	1	1

Deuxième Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères Traducteur Interprète /Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/ Administrateur civil/ Professeur/ Magistrat/ Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaire Agent comptable	Inspecteur du Trésor / Inspecteur des Finances / Inspecteur des Services économiques / Contrôleur du Trésor / Contrôleur des Finances / Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Personnel d'appui							
Secrétaire particulier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Secrétaire	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Traducteur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	3	3	3	3	3
Cuisiner	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chargé de ménage	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Gardien	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Huissier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Maître d'hôtel	Contractuel	-	1	1	1	1	1
TOTAL			**17**	**17**	**17**	**17**	**17**

Article 2 : Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY

DECRET N°2023-0790/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DE L'AMBASSADEUR DU MALI A RABAT (ROYAUME DU MAROC)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Fafré CAMARA**, N°Mle 0104-194.C, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire** du Mali auprès du Royaume du Maroc, de l'Union du Maghreb arabe (UMA), du Centre africain de Formation et de Recherche administrative pour le Développement (CAFRAD), de l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture (ISESCO), avec résidence à **Rabat**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0791/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2021-0544/PT-RM DU 20 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0544/PT-RM du 20 août 2021 portant nomination au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2021-0544/PT-RM du 20 août 2021, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Mahamadou Youssoufa SIDIBE**, N°Mle 727.33-Y Professeur de l'Enseignement secondaire général, en qualité de **Conseiller technique.**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0792/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2020-0066/P-RM DU 06 FEVRIER 2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE DE MEDECINE DU SPORT DENOMME LASSANA TRAORE DIT AMBIANCE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2020-0066/P-RM du 06 février 2020 portant nomination de Docteur **Adama Youssouf SANGARE**, Médecin, en qualité de **Directeur général** du Centre de Médecine du Sport dénommé Lassana TRAORE dit Ambiance, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0793/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2023-0301/PT-RM DU 11 MAI 2023 PORTANT NOMINATION A LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0301/PT-RM du 11 mai 2023 portant nomination à la Cour suprême ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2023-0301/PT-RM du 11 mai 2023 portant nomination à la Cour suprême sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Aboubacar GUISSE**, N°Mle 939.31-W, Magistrat, en qualité d'**Avocat général**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0794/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2021-0292/PT-RM DU 26 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2021-0292/PT-RM du 26 avril 2021 portant nomination de Monsieur **Amadou CAMARA**, N°Mle 0104.708-L, Ingénieur sanitaire, en qualité de **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère des Transports et des Infrastructures, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Transports et des Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0795/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Renqiao YU**, Chirurgien, Chef de la 28ème mission médicale chinoise, est nommé au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0796/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les membres de la 28ème mission médicale chinoise dont les suivent sont nommés au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé**, à titre étranger :

N°	PRENOMS	NOMS	SPECIALITE
1	**Chengyang**	**GE**	ORL
2	**Desheng**	**ZHANG**	Radiologue
3	**Jiabao**	**WANG**	Chirurgien
4	**Qiufan**	**WU**	Pharmacien
5	**Rui**	**DU**	Anesthésiste
6	**Mengchang**	**WANG**	Acupuncteur
7	**Guangdie**	**YANG**	Pneumologue
8	**Jun**	**WU**	Echographiste
9	**Congcong**	**CHEN**	Anesthésiste
10	**Leibo**	**ZHU**	Traumatologue
11	**Liguo**	**FENG**	Ophtalmologue
12	**Jiale**	**SONG**	Cardiologue
13	**Xinhua**	**ZHAO**	Traumatologue
14	**Ruxin**	**ZHANG**	Infirmier au bloc
15	**Qiongxiao**	**HUANG**	Gynécologue
16	**Ke**	**XU**	Laboratoire
17	**Yunying**	**LIU**	Pathologiste
18	**Liang**	**XIA**	Gastro-entérologue
19	**Jia**	**ZHUO**	Interprète

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0797/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de **l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Lion Debout »** est décernée, à titre étranger, aux membres de la 28ème mission médicale chinoise dont les noms suivent :

N°	PRENOMS	NOMS	SPECIALITE
01	**Weiming**	**ZHU**	Cuisinier
02	**Wei**	**PAN**	Cuisinier

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0798/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT MISE A LA RETRAITE DE MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à compter du **1er janvier 2024 :**

N°	Prénoms et Nom	N°MLe	Postes	Grade	Indice
01	**Aser KAMATE**	735-39-E	Conseiller de la Cour constitutionnelle	Exceptionnel	1382
02	**Sombé THERA**	775-07-T	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
03	**Amadou ABDOULAYE**	775-15-C	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
04	**Taïcha MAIGA**	907-75-W	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
05	**Yacouba KONE**	907-76-X	Conseiller à la Cour suprême	Exceptionnel	1382
06	**Youssouf DIARRA**	907-77-Y	Détachement	Exceptionnel	1382
07	**Yaya KONE**	932-60-D	Avocat général à la Cour suprême	Exceptionnel	1382

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0799/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de **l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°MLE	PRENOMS	NOMS	GRADE
01	3384	**Drissa**	**CISSOUMA**	Adjudant
02	3380	**Fousseyni**	**GOITA**	Sergent-chef
03	3386	**Cheick Hamala**	**SYLLA**	Sergent-chef
04	4126	**Adama**	**DOUMBIA**	Sergent
05	4504	**Sidiki**	**FOFANA**	Sergent

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0800/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de **l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°MLE	PRENOMS	NOMS	GRADE
01	29570	**Moussa**	**DIOP**	Sergent-chef
02	39282	**Arouna**	**SANOGO**	Sergent
03	49867	**Moussa**	**AG MOHAMOUD**	Caporal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0801/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION, A TITRE POSTHUME, D'UN PERSONNEL OFFICIER AU GRADE DE LIEUTENANT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Sous-lieutenant **Wamara BERTHE**, de l'Armée de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de **Lieutenant,** pour compter du **1er novembre 2023**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la règlementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0802/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION D'UN PERSONNEL MILITAIRE DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : L'Elève Officier d'Active **Bilaly KONE**, de l'Armée de Terre, est nommé au grade de **Sous-lieutenant**, pour compter du **1er octobre 2023**.

L'intéressé bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0803/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AU GRADE DE LIEUTENANT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les **Elèves Officiers d'Active** des Forces Armées et de Sécurité dont les noms suivent sont nommés au grade de **Lieutenant**, à compter du **1er octobre 2021** :

- Elève Officier d'Active **Amadou Moctar TRAORE** GNM ;

- Elève Officier d'Active **Hamidou Aziz TRAORE** GNM ;

- Elève Officier d'Active **Djibril TRAORE** GNM.

Article 2 : Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0804/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AU GRADE DE LIEUTENANT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les **Elèves Officiers d'Active** des Forces Armées et de Sécurité dont les noms suivent sont nommés au grade de **Lieutenant**, à compter du **1er octobre 2022** :

- Elève Officier d'Active **Yaya TRAORE** DMHTA ;

- Elève Officier d'Active **Moussa TRAORE** DMHTA ;

- Elève Officier d'Active **Sékou CISSE** DMHTA ;

- Elève Officier d'Active **Joseph DAKOUO** DMHTA ;

- Elève Officier d'Active **Aliou TRAORE** DMHTA.

Article 2 : Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0805/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT RADIATION D'UN PERSONNEL OFFICIER A LA DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023 portant statut général des militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Capitaine **Abdramane ALDIANANBAGOU**, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, pour désertion à l'étranger.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0806/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, au Sous-lieutenant **Wamara BERTHE**, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0807/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de **l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°MLE	PRENOMS	NOMS	GRADE
01	50405	**Mohamed**	**DOUMBIA**	Caporal
02	49923	**Abdoulaye**	**COULIBALY**	Caporal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0808/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille»** est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	MLE	PRENOMS	NOM	GRADE
01	9663	**Bakary**	**KANE**	Caporal
02	13248	**Broulaye**	**KANE**	Caporal
03	11455	**Cheick Sidiya**	**CISSOKO**	Caporal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

DECRET N°2023-0809/PT-RM DU 21 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AU MALI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°05-019/P-RM du 26 septembre 2005 portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali ;

Vu le Décret n°05-427/P-RM du 26 septembre 2005 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mamadou N'DIAYE**, Gestionnaire, est nommé **Directeur général** de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Moussa Alassane DIALLO

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0810/PT-RM DU 26 DECEMBRE 2023 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO, LE 07 JUIN 2023, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES AU MALI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2023-061 du 22 décembre 2023 autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 07 juin 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de Restauration des Terres dégradées au Mali ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022, portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de financement d'un montant de cent trente-huit millions cent mille (138 100 000) Euros, soit quatre-vingt-dix milliards cinq cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante un mille sept cents (90 587 661 700) F CFA, signé à Bamako, le 07 juin 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de Restauration des Terres dégradées au Mali.

Article 2 : Le présent décret, accompagné du texte de l'Accord, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre de l'Environnement,
de l'Assainissement et du Développement
durable,
Mamadou SAMAKE

DECRET N°2023-0811/PT-RM DU 26 DECEMBRE 2023 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2023-0243/PT-RM DU 14 AVRIL 2023 PORTANT CREATION, ORGANISATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE D'INTEGRATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0243/PT-RM du 14 avril 2023 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'Intégration ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Les articles 6,10 et 12 du Décret n°2023-0243/PT-RM du 14 avril 2023 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'Intégration, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« **Article 6 (nouveau)** : La CNI comprend les organes suivants :

- un Coordinateur général ;
- une Cellule de Collecte et de Synthèse des Données ;
- une Cellule de Coordination ;
- une Cellule d'Information et de Communication ;
- une Cellule chargée des Questions juridiques ;
- un Service financier ;
- des Antennes régionales.

Article 10 (nouveau) : Le Coordinateur général est chargé :

- d'assister le Président dans la gestion du personnel et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement ;
- d'organiser le travail des Cellules sous la direction du Président ;
- de préparer les réunions, de tenir les procès-verbaux et de rédiger les rapports de communications.

Le Coordinateur général est nommé par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale.

Il bénéficie des avantages accordés aux membres de la CNI, conformément à la règlementation en vigueur.

Article 12 (nouveau) : Le Service financier est dirigé par un Chef de Service qui prend le titre d'Agent comptable. Il veille à la bonne gestion des deniers publics conformément à la réglementation en vigueur.

Le Chef de service financier est nommé par arrêté du ministre chargé des Finances conformément à la réglementation en vigueur.

Il bénéficie des avantages accordés aux membres de la CNI conformément à la règlementation en vigueur ».

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale,
Colonel-major Ismaël WAGUE

Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY

DECRET N°2023-0812/PT-RM DU 26 DECEMBRE 2023 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DES STADES DE KAYES, DE SIKASSO, DE SEGOU, DE MOPTI ET DU 26 MARS DE BAMAKO

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°97-007 du 13 janvier 1997 portant création de la Direction nationale des Sports et de l'Education Physique ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°01-038/P-RM du 15 août 2001 portant création des stades de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et du 26 mars de Bamako ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°97-091/P-RM du 24 février 1997 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale des Sports et de l'Education physique ;

Vu le Décret n°01-368/P-RM du 21 août 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des stades de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et du 26 mars de Bamako ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/P-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique des Stades de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et du 26 Mars de Bamako est fixé comme suit :

Structure/Emplois	Cadre/Corps	Catégorie	Effectif/Année				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur	Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/Administrateur du Travail de la Sécurité sociale/ Professeur/ Administrateur civil/ Officier des Forces Armées et de Sécurité/ Ingénieur de l'Information et de l'Audio-visuel/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Informaticien/ Administrateur des Ressources humaines/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Inspecteur des Impôts.	A	1	1	1	1	1
Directeur adjoint	Inspecteur de la Jeunesse des Sports/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur du Travail de la Sécurité sociale/Administrateur des Arts et de la Culture/ Professeur/ Administrateur civil/ Officier des Forces Armées et de Sécurité/ Ingénieur de l'Information et de l'Audio-visuel/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur Informaticien/ Administrateur des Ressources humaines/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Inspecteur des Impôts.	A	1	1	1	1	1
Comptable secondaire des matières	Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur des Finances	B2-B1	1	1	1	1	1
Régisseur des recettes	Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur des Finances	B2-B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Technicien des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2-B1-C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Manœuvre	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Section des Installations techniques et de la Maintenance							
Chef de Section	Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Administrateur des Arts et de la Culture/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur des Constructions civiles/ Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles	A-B2-B1	1	1	1	1	1

Chargé des Installations sportives	Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Construction civiles	B2-B1	1	1	1	1
Chargé des Installations techniques et de la Maintenance	Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles	B2-B1	1	1	1	1
Chargé de l'Electricité	Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles	B2-B1-C	1	1	1	1
Chargé de la Plomberie	Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles	B2-B1-C	1	1	1	1
Chargé de l'Electronique	Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles	B2-B1-C	1	1	1	1
Section Animation et Contrôle						
Chef de Section	Inspecteur de la Jeunesse et des Sports/ Administrateur des Arts et de la Culture/ Administrateur de l'Action sociale/ Ingénieur de l'Information et de l'Audio-visuel/ Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien de l'Informatique	A-B2-B1	1	1	1	1
Chargé des Programmes-Assainissement	Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien de l'Informatique/Agent technique d'Informatique	B2-B1-C	1	1	1	1
Chargé d'Animation et de Contrôle	Instructeur de la Jeunesse et des Sports/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Action sociale/ Technicien de l'Informatique/ Agent technique d'Informatique	B2-B1-C	1	1	1	1
Total			**18**	**18**	**18**	**18**

Article 2 : Le présent décret abroge le Décret n°02-431/ P-RM du 09 septembre 2002 déterminant le cadre organique des Stades de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et du 26 Mars de Bamako.

Article 3 : Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokala MAIGA

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY

DECRET N°2023-0813/PT-RM DU 26 DECEMBRE 2023 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2023-0410/PT-RM DU 04 AOUT 2023 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0410/PT-RM du 04 août 2023 portant nomination au Cabinet du ministre de la Santé et du Développement social ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2023-0410/PT-RM du 04 août 2023 portant nomination au Cabinet du ministre de la Santé et du Développement social sont abrogées, en ce qui concerne Madame **Nianian Aliou TRAORE**, Journaliste, en qualité de **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Santé et du Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0814/PT-RM DU 26 DECEMBRE 2023 DECLARANT PUPILLES DE LA NATION EN REPUBLIQUE DU MALI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011, modifiée, portant Code des Personnes et de la Famille ;

Vu la Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu la Loi n°2018-011 du 12 février 2018 portant création de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2017-0751/P-RM du 29 août 2017 fixant les modalités d'application de la Loi instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0198/P-RM du 26 février 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1 er : Sont déclarés Pupilles de la Nation, les enfants mineurs dont les noms suivent :

1. Lassine TRAORE : né le 1er décembre 2017 à Bamako, fils de feu Moussa TRAORE et de Salimata OUATTARA, domicilié à Lafiabougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Salimata OUATTARA ;

2. Moussa TRAORE : né le 16 décembre 2020 à Bamako, fils de feu Moussa TRAORE et de Salimata OUATTARA, domicilié à Lafiabougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Salimata OUATTARA ;

3. Nigue Awa SANOGO : née le 31 octobre 2008 à Sikasso, fille de feu Youssouf Flazié SANOGO et de Adiaratou SANOGO, domiciliée à Sanoubougou I, Sikasso, chez sa mère Adiaratou SANOGO ;

4. Abibatou SANOGO : née le 02 janvier 2010 à Yelimané, fille de feu Youssouf Flazié SANOGO et de Adiaratou SANOGO, domiciliée à Sanoubougou I, Sikasso, chez sa mère Adiaratou SANOGO ;

5. Flazié Youssouf SANOGO : né le 25 mars 2013 à Kayes, fils de feu Youssouf Flazié SANOGO et de Adiaratou SANOGO, domicilié à Sanoubougou I, Sikasso, chez sa mère Adiaratou SANOGO ;

6. Daba Youssouf SANOGO : né le 02 mars 2017 à Kayes, fils de feu Youssouf Flazié SANOGO et de Adiaratou SANOGO, domicilié à Sanoubougou I, Sikasso, chez sa mère Adiaratou SANOGO ;

7. Abdoulaye DEMBELE : né le 25 septembre 2007 à Mopti, fils de feu Yaya DEMBELE et de Alima TOURE, domicilié à Dialakorodji, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Alima TOURE ;

8. Sali DEMBELE : née le 09 avril 2013 à Mopti, fille de feu Yaya DEMBELE et de Alima TOURE, domiciliée à Dialakorodji, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Alima TOURE ;

9. Fanta DEMBELE : née le 24 août 2018 à Mopti, fille de feu Yaya DEMBELE et de Alima TOURE, domiciliée à Dialakorodji, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Alima TOURE ;

10. Djenèba CISSE : née le 04 avril 2015 à Kati, fille de feu Aboubacrine CISSE et de Maimouna MALIKITE, domiciliée au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Maimouna MALIKITE ;

11. Fatoumata CISSE : née le 18 février 2016 à Bamako, fille de feu Aboubacrine CISSE et de Maimouna MALIKITE, domiciliée au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Maimouna MALIKITE ;

12. Moussa A CISSE : né le 15 février 2018 à Kati, fils de feu Aboubacrine CISSE et de Maimouna MALIKITE, domicilié au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Maimouna MALIKITE ;

13. Fanta S CISSE : née le 29 août 2010 à Kati, fille de feu Sega CISSE et de Djenebou DEMBELE, domiciliée à Kati malibougou Farada, Région de Koulikoro, chez sa mère Djenebou DEMBELE ;

14. Sira Coulibaly dite TRAORE : née le 29 novembre 2018 à Koutiala, fille de feu Cheickna Mamadou Coulibaly dit TRAORE et de Kadia COULIBALY, domiciliée à Kalaban coro Chikoro, 7ème Arrondissement, Bamako chez sa mère kadia Coulibaly ;

15. Aichata SAVANE : née le 08 mai 2008 à Yorosso, fille de feu Madiba SAVANE et de Kadidia DIALLO, domiciliée à Wayerma, Sikasso, chez sa marâtre Awa SAMAKE ;

16. Brehima SAVANE : né le 04 décembre 2011 à Sikasso, fils de feu Madiba SAVANE et de Awa SAMAKE, domicilié à Wayerma, Sikasso, chez sa mère Awa SAMAKE ;

17. Chiaka SAVANE : né le 30 juin 2016 à Sikasso, fils de feu Madiba SAVANE et de Awa SAMAKE, domicilié à Wayerma, Sikasso, chez sa mère Awa SAMAKE ;

18. Seydou SAVANE : né le 05 mars 2020 à Sikasso, fils de feu Madiba SAVANE et de Awa SAMAKE, domicilié à Wayerma, Sikasso, chez sa mère Awa SAMAKE ;

19. Balla KEITA : né le 29 septembre 2016 à Bamako, fils de feu Fodé KEITA et de Sogolon CISSE, domicilié à Sébéninkoro, 4ème Arrondissement, Bamako, chez son oncle paternel Salif KEITA ;

20. Kaly GUEYE : né le 10 janvier 2010 à Bamako, fils de feu Ibrahim GUEYE et de Aminata Yacouba TRAORE, domicilié à Senou, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Aminata Yacouba TRAORE ;

21. Mamadou COULIBALY : né le 16 juin 2016 à Kati, fils de feu Makan dit Baba COULIBALY et de Koudedia DIAKITE, domicilié à Kati coura koniko, Région de Koulikoro chez sa grand-mère paternelle Assa DIOP ;

22. Aminata DEMBELE : née le 08 février 2016 à Bamako, fille de Feu Fatoma DEMBELE et de Mariam BAGAYOKO, domiciliée à Faladiè, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mariam BAGAYOKO ;

23. Fanta DEMBELE : née le 11 octobre 2017 à Bamako, fille de feu Fatoma DEMBELE et de Mariam BAGAYOKO, domiciliée à Faladiè, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mariam BAGAYOKO ;

24. Adama DEMBELE : né le 07 janvier 2020 à Bamako, fils de feu Fatoma DEMBELE et de Mariam BAGAYOKO, domicilié à Faladiè, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mariam BAGAYOKO ;

25. Fanta SIDIBE : née le 05 août 2015 à Kati, fille de feu Madou SIDIBE et de Mariam TRAORE, domiciliée à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam TRAORE ;

26. Tenin SIDIBE : née le 06 juin 2019 à Kati, fille de feu Madou SIDIBE et de Mariam TRAORE, domiciliée à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Mariam TRAORE ;

27. Aissata SANOGO : née le 06 juillet 2013 à Bamako, fille de feu Lassine SANOGO et de Kadidia Baba TRAORE, domiciliée à Baguineda, Région de Koulikoro, chez sa mère Kadidia Baba TRAORE ;

28. Fatoumata SANOGO : née le 02 octobre 2017 à Bamako, fille de feu Lassine SANOGO et de Kadidia Baba TRAORE, domiciliée à Baguineda, Région de Koulikoro, chez sa mère Kadidia Baba TRAORE ;

29. Sohoyata ALFOUSSEYNI : née le 31 décembre 2009 à Gao, fille de feu Alfousseyni AG AMOYA et de Fadi Seydou MAIGA, domiciliée à Gao Château, Région de Gao, chez sa mère Fadi Seydou MAIGA ;

30. Hajinata Issouf DIALLO : née le 05 août 2017 à Gao, fille de feu Issouf Ousmane DIALLO et de Aissata HAMADOU, domiciliée à Ansongo, chez son oncle paternel Aliou DIALLO ;

31. Abdourhamane Issouf DIALLO : né le 13 janvier 2019 à Fafa, fils de feu Issouf Ousmane DIALLO et de Aissata HAMADOU, domicilié à Ansongo, chez son oncle paternel Aliou DIALLO ;

32. Hamidou Issouf DIALLO : né le 12 novembre 2019 à Ansongo, fils de feu Issouf Ousmane DIALLO et de Aissata HAMADOU, domiciliée à Ansongo, chez son oncle paternel Aliou DIALLO ;

33. Fadila Issouf DIALLO : né le 20 septembre 2021 à Kokorom, fils de feu Issouf Ousmane DIALLO et de Aissata HAMADOU, domiciliée à Ansongo, chez son oncle paternel Aliou DIALLO ;

34. Samakoun KARABENTA : né le 16 juin 2020 à Bamako, fils de feu Samakoun KARABENTA et de Fatoumata KONE, domicilié à Niamakoro koura heremakono, Kabala EST, 7ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONE ;

35. Alassane COULIBALY : né le 28 août 2015 à Bamako, fils de feu Kassoum Y COULIBALY et de Kadiatou KONATE, domicilié à Djikoroni coura, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou KONATE ;

36. Moulaye COULIBALY : né le 21 avril 2020 à Bamako, fils de feu Kassoum Y COULIBALY et de Kadiatou KONATE, domicilié à Djikoroni coura, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou KONATE ;

37. Fatoumata dite Kangueye GUINDO : née le 29 octobre 2009 à Kadiolo, fille de feu Iriberet GUINDO et de Mariam COULIBALY, domiciliée à Sévaré coura, Région de Mopti, chez sa mère Mariam COULIBALY ;

38. Boubacar GUINDO : né le 23 août 2010 à Mopti, fils de feu Iriberet GUINDO et de Sianwa DAKOUO, domicilié à Sévaré coura, Région de Mopti, chez sa marâtre Mariam COULIBALY ;

39. Soma TRAORE : né le 12 novembre 2014 à Sévaré, fils de feu David TRAORE et de Yassa NIARE, domicilié à Kati fouga, Région de Koulikoro, chez sa mère Yassa NIARE ;

40. Mohamed DANFAGA : né le 27 septembre 2008 à Bamako, fils de feu Modibo DANFAGA et de Atta KARAGNARA, domicilié à Sébéninkoro Wèrèda, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa grand-mère paternelle Fanta DIALLO ;

41. Hari HALIDOU : né le 26 septembre 2017 à Gao, fils de feu Halidou HARI et de Adijatou MOUSSA, domicilié à Gao, chez sa mère Adijatou MOUSSA ;

42. Tadine HALIDOU : née le 03 septembre 2021 à Gao, fille de feu Halidou HARI et de Adijatou MOUSSA, domiciliée à Gao, chez sa mère Adijatou MOUSSA ;

43. Cheick Fanta Mady DEMBELE : né le 27 décembre 2013 à Bamako, fils de feu Ibrahima Nama DEMBELE et de Kadidia dite Deya DIAKITE, domicilié à Samaya, Région de Koulikoro, chez sa mère Kadidia dite Deya DIAKITE ;

44. Sanata MAGASSA : née le 23 novembre 2006 à Sikasso, fille de feu Balla MAGASSA et de Awa MAIGA, domiciliée à Hamdallaye, Sikasso, chez sa mère Awa MAIGA ;

45. Mamadou DIALLO : né le 1er janvier 2011 à Selingué, fils de feu Abdramane DIALLO et de Affossatou SIDIBE, domicilié à San, chez sa marâtre Alimata Bintou BA ;

46. Aminata DIALLO : née le 21 janvier 2017 à San, fille de feu Abdramane DIALLO et de Alimata Bintou BA, domiciliée à San, chez sa mère Alimata Bintou BA ;

47. Bourama CISSE : né le 21 mai 2007 à Bamako, fils de feu Aboubacrine CISSE et de Djenèba DIABATE, domicilié au San fil, 2ème Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Mohamed Aly CISSE ;

48. Mamoutou CISSE : né 10 mai 2008 à Bamako fils de feu Aboubacrine CISSE et de Sadio FANE, domicilié au San fil, 2ème Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Mohamed Aly CISSE ;

49. Moulaye Aly CISSE : né le 22 juin 2011 à Bamako fils de feu Aboubacrine CISSE et de Fatoumata COULIBALY, domicilié au Sans-fil, 2ème Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Mohamed Aly CISSE ;

50. Many COULIBALY : née le 30 août 2015 à Kati, fille de feu Yssa COULIBALY et de Bintou COULIBALY, domiciliée à Sebougou, Ségou, chez sa mère Bintou COULIBALY ;

51. Idrissa COULIBALY : né le 12 février 2018 à Kati, fils de feu Yssa COULIBALY et de Bintou COULIBALY domicilié à Sebougou, Ségou, chez sa mère Bintou COULIBALY ;

52. Sidi Mohamed OULD MOHAMED : né le 22 décembre 2008 à Léré, fils de feu Mohamed Ould Sidi Mohamed et de Nouha MINT MOHAMED LAMINE domicilié à Pelegana, Ségou, chez sa tante paternelle Lala Aicha MINT SIDI ;

53. Tenimba TRAORE : née le 26 avril 2014 à Bamako, fille de feu Sekou TRAORE et de Fatoumata COULIBALY, domiciliée au Badialan II, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa grand-mère paternelle Tenimba TRAORE ;

54. Mamadou TRAORE : né le 25 septembre 2018 à Bamako, fils de feu Sekou TRAORE et de Fatoumata COULIBALY, domicilié à Niono, Région de Ségou, chez sa mère Fatoumata COULIBALY ;

55. Cheick Oumar COULIBALY : né le 26 février 2013 à Bamako, fils de feu Mamadou COULIBALY et de Djenebou GOITA, domicilié à Sebougou, Ségou, chez son grand-père paternel Koba COULIBALY ;

56. Awa COULIBALY : née le 27 novembre 2015 à Ségou, fille de feu Mamadou COULIBALY et de Djenebou GOITA, domiciliée à Sebougou, Ségou, chez son grand-père paternel Koba COULIBALY ;

57. Pinda dite Nènè CAMARA : née le 26 juillet 2007 à Bamako, fille de feu Amadou DEBE CAMARA et de Aicha N'DIAYE, domiciliée à Kalaban coura, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Aicha N'DIAYE ;

58. Ibrahima CAMARA : né le 08 octobre 2009 à Bamako, fils de feu Amadou DEBE CAMARA et de Aicha N'DIAYE, domicilié à Kalaban coura, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Aicha N'DIAYE ;

59. Abdoulaye CAMARA : né le 29 novembre 2011 à Bamako, fils de feu Amadou DEBE CAMARA et de Aicha N'DIAYE, domicilié à Kalaban coura, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Aicha N'DIAYE ;

60. Mariam CAMARA : née le 05 janvier 2019 à Bamako, fille de feu Amadou DEBE CAMARA et de Aicha N'DIAYE, domiciliée à Kalaban coura, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Aicha N'DIAYE ;

61. Fatoumata MARICO : née le 20 mai 2018 à Bamako, fille de feu Moussa MARICO et de Mamou Mariko CAMARA, domiciliée à Sébéninkoro, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mamou Mariko CAMARA ;

62. Drissa MARICO : né le 30 décembre 2021 à Bamako, fils de feu Moussa MARICO et de Mamou Mariko CAMARA, domicilié à Sébéninkoro, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mamou Mariko CAMARA ;

63. Moussa DOUMBIA : né le 27 novembre 2014 à Bamako, fils de feu Mamourou DOUMBIA et de Kadia SAMAKE, domicilié à N'Tomikorobougou camp II, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadia SAMAKE ;

64. Issa DOUMBIA : né le 1er août 2017 à Bamako, fils de feu Mamourou DOUMBIA et de Kadia SAMAKE, domicilié à N'Tomikorobougou camp II, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadia SAMAKE ;

65. Adama DOUMBIA : né le 27 janvier 2022 à Bamako, fils de feu Mamourou DOUMBIA et de Kadia SAMAKE, domicilié à N'Tomikorobougou camp II, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadia SAMAKE ;

66. Awa DOUMBIA : née le 27 janvier 2022 à Bamako, fils de feu Mamourou DOUMBIA et de Kadia SAMAKE, domiciliée à N'Tomikorobougou camp II, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadia SAMAKE ;

67. Aminata SANOGO : né le 12 avril 2019 à Sévaré, fille de feu Moukayourou SANOGO et de Ramatou DANIOKO, domiciliée à Sikasso, chez sa mère Ramatou DANIOKO ;

68. Pape Tiemoko COULIBALY : né le 19 mars 2021 à Bamako, fils de feu Pape Tiemoko COULIBALY et de Bintou DIARRA, domicilié à Magnambougou, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Bintou DIARRA ;

69. Idaba DIAKITE : née le 11 septembre 2012 à Diabala, fille de feu Boucari DIAKITE et de Adama SIDIBE, domiciliée à Kalabambougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Samba DIAKITE ;

70. Boukari DIAKITE : né le 06 août 2022 à Bamako, fils de feu Boucari DIAKITE et de Adama SIDIBE, domicilié à Kalabambougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Samba DIAKITE ;

71. Mariétou SAGANOKO : née le 12 septembre 2008 à Sevaré, fille de feu Thiémoko SAGANOKO et de Ramata Sanou TRAORE, domiciliée à Wayerma I, Sikasso, chez sa mère Ramata Sanou TRAORE ;

72. Djenèba SAGANOKO : née le 1er janvier 2011 à Sevaré, fille de feu Thiémoko SAGANOKO et de Ramata Sanou TRAORE, domiciliée à Wayerma I, Sikasso, chez sa mère Ramata Sanou TRAORE ;

73. Aminata SAGANOKO : née le 31 octobre 2017 à Diondiori, fille de feu Thiémoko SAGANOKO et de Ramata Sanou TRAORE, domiciliée à Wayerma I, Sikasso, chez sa mère Ramata Sanou TRAORE ;

74. Oumou KEITA : née le 18 mars 2008 à Bamako, fille de feu Salif KEITA et de Assetou KEITA, domiciliée à Kati Sananfara, Région de Koulikoro, chez son oncle paternel Bourema KEITA ;

75. Modibo GAKOU : né le 29 mai 2007 à Gao, fils de feu Mamadou GAKOU et de Ramata MAIGA, domicilié au Camp II, Gao, chez sa mère Ramata MAIGA ;

76. Niagalé GAKOU : née le 15 octobre 2012 à Bamako, fille de feu Mamadou GAKOU et de Ramata MAIGA, domiciliée au Camp II, Gao, chez sa mère Ramata MAIGA ;

77. Aichata GAKOU : née le 12 décembre 2014 à Bamako, fille de feu Mamadou GAKOU et de Ramata MAIGA, domiciliée au Camp II, Gao, chez sa mère Ramata MAIGA ;

78. Odiouma TRAORE : né le 14 novembre 2006 à Ségou, fils de feu Yaya TRAORE et de Kadidiatou TRAORE, domicilié au Camp, Gao, chez sa mère Kadidiatou TRAORE ;

79. Sidi TRAORE : né le 26 mars 2013 à Ségou, fils de feu Yaya TRAORE et de Kadidiatou TRAORE, domicilié au Camp, Gao, chez sa mère Kadidiatou TRAORE ;

80. Mamadou Soungalo TRAORE : né le 02 septembre 2017 à Gao, fils de feu Yaya TRAORE et de Kadidiatou TRAORE, domicilié au Camp, Gao, chez sa mère Kadidiatou TRAORE ;

81. Hafizou Minkeilou MAIGA : né le 30 septembre 2019 à Gao, fils de feu Minkeilou H MAIGA et de Haoua BONCANA, domicilié au Château, Gao, chez sa mère Haoua BONCANA ;

82. Zeinabou Minkeilou MAIGA : née le 14 septembre 2022 à Gao, fille de feu Minkeilou H MAIGA et de Haoua BONCANA, domiciliée au Château, Gao, chez sa mère Haoua BONCANA ;

83. Fatoumata Adiaratou MARIKO : née le 24 juin 2012 à Bamako, fille de feu Zoumana Mariko et de Fatoumata KONE, domiciliée à Bacodjicoroni, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONE ;

84. Aissata Nathalie MARIKO : née le 27 juin 2015 à Bamako, fille de feu Zoumana Mariko et de Fatoumata KONE, domiciliée à Bacodjicoroni, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONE ;

85. Astan TRAORE : née le 06 septembre 2014 à Kati, fille de feu Oumar TRAORE et de Ramata MOUNKORO, domiciliée à Kati Fouga, Région de Koulikoro, chez sa mère Ramata MOUNKORO ;

86. Awa TRAORE : née le 20 décembre 2017 à Kati, fille de feu Oumar TRAORE et de Ramata MOUNKORO, domiciliée à Kati Fouga, Région de Koulikoro, chez sa mère Ramata MOUNKORO ;

87. Aly BAGAYOKO : né le 30 août 2008 à Bamako, fils de feu Drissa BAGAYOKO et de Fatoumata KONATE, domicilié à Koulouba Camp Para, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

88. Oumar BAGAYOKO : né le 13 février 2011 à Bamako, fils de feu Drissa BAGAYOKO et de Djenèba KONE, domicilié à Koulouba Camp Para, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa marâtre Fatoumata KONATE ;

89. Issouf BAGAYOKO : né le 10 septembre 2013 à Bamako, fils de feu Drissa BAGAYOKO et de Fatoumata KONATE, domicilié à Koulouba Camp Para, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

90. Pagnon BAGAYOKO : née le 22 mai 2016 à Bamako, fille de feu Drissa BAGAYOKO et de Fatoumata KONATE, domiciliée à Koulouba Camp Para, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

91. Assanatou BAGAYOKO : née le 10 août 2017 à Bamako, fille de feu Drissa BAGAYOKO et de Fatoumata KONATE, domiciliée à Koulouba Camp Para, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata KONATE ;

92. Twabe Jean de Dieu DEMBELE : né le 11 septembre 2020 à Bamako, fils de feu Karakara Dit Jean Marie DEMBELE et de Aoua DAOU, domicilié à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Aoua DAOU ;

93. Assetou Mohamed DIALLO : née le 22 mars 2016 à Bamako, fille de feu Mohamed Ibrahim DIALLO et de Djenèba DIARRA, domiciliée à Darsalam, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa grand-mère paternelle Kadidiatou N'DAOU ;

94. Boubacar NIAMBELE : né le 12 août 2019 à Bamako, fils de feu Lassina NIAMBELE et de Makadidia KAMPO, domicilié à Niamakoro, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Makadidia KAMPO ;

95. Aminata Lassina NIAMBELE : née le 14 mars 2022 à Bamako, fils de feu Lassina NIAMBELE et de Makadidia KAMPO, domiciliée à Niamakoro, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Makadidia KAMPO ;

96. Djenèba DIARRA : née le 29 mai 2006 à N'Djenina, fille de feu Mamoutou DIARRA Araba BOUARE, domiciliée au Camp, Gao, chez sa mère Araba BOUARE ;

97. Amadou DIARRA : né le 25 septembre 2010 à Gao, fils de feu Mamoutou DIARRA Araba BOUARE, domicilié au Camp, Gao, chez sa mère Araba BOUARE ;

98. Yamoussa DIARRA : né le 02 août 2014 à Gao, fils de feu Mamoutou DIARRA Araba BOUARE, domicilié au Camp II, Gao, chez sa mère Araba BOUARE ;

99. Salamata DIARRA : née le 05 novembre 2019 à Gao, fille de feu Mamoutou DIARRA Araba BOUARE, domiciliée au Camp II, Gao, chez sa mère Araba BOUARE ;

100. Fanta SISSOKO : née le 25 mai 2007 à Bamako, fille de feu Ibrahima SISSOKO et de Mastan SIDIBE, domiciliée à Boulkassoumbougou, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mastan SIDIBE ;

101. Adiaratou SISSOKO : née le 25 décembre 2009 à Bamako, fille de feu Ibrahima SISSOKO et de Mastan SIDIBE, domiciliée à Boulkassoumbougou, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mastan SIDIBE ;

102. Drissa SISSOKO : né le 10 décembre 2011 à Bamako, fils de feu Ibrahima SISSOKO et de Mastan SIDIBE, domicilié à Boulkassoumbougou, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Mastan SIDIBE ;

103. N'Tjikoro DOUMBIA : né le 27 avril 2020 à Bamako, fils de feu Madou DOUMBIA et de Aminata COULIBALY, domicilié à Kalabambougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez son grand-père paternel Broulaye DOUMBIA ;

104. Aichata SANGARE : née le 24 août 2020 à Bamako, fille de feu Moussa SANGARE et de Bako TRAORE, domiciliée à Niamakoro Koko, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Bako TRAORE ;

105. Marietou DOUMBIA : née le 04 novembre 2006 à Bamako, fille de feu Mamourou et de DOUMBIA Fanta TOGOLA, domiciliée à Niamakoro Koda, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fanta TOGOLA ;

106. Oumou DOUMBIA : née le 14 mai 2009 à Bamako, fille de feu Mamourou et de DOUMBIA Fanta TOGOLA, domiciliée à Niamakoro Koda, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fanta TOGOLA ;

107. Sidiki SANGARE : né le 09 septembre 2013 à Kangaré, fils de feu Moussa SANGARE et de Kadiatou DIAKITE, domicilié à Kabala, 7ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou DIAKITE ;

108. Mariam SANGARE : née le 20 mai 2016 à Kangaré, fille de feu Moussa SANGARE et de Kadiatou DIAKITE, domiciliée à Kabala, 7ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou DIAKITE ;

109. Tenima SANGARE : né le 20 mars 2020 à Kabala, fils de feu Moussa SANGARE et de Kadiatou DIAKITE, domicilié à Kabala, 7ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou DIAKITE ;

110. Adiaratou SAGANOKO : née le 23 août 2009 à Téné, fille de feu Thiémoko SAGANOKO et de Mariam THERA, domiciliée à Mopti, chez sa mère Mariam THERA ;

111. Mamadou SAGANOKO : né le 25 mars 2013 à Sevaré, fils de feu Thiémoko SAGANOKO et de Mariam THERA, domicilié à Mopti, chez sa mère Mariam THERA ;

112. Fatoumata SAGANOKO : née le 09 novembre 2015 à Diondiori, fille de feu Thiémoko SAGANOKO et de Mariam THERA, domiciliée à Mopti, chez sa mère Mariam THERA ;

113. Barakissa SAGANOKO : née le 28 janvier 2020 à Sevaré fille de feu Thiémoko SAGANOKO et de Mariam THERA, domiciliée à Mopti, chez sa mère Mariam THERA ;

114. Amadou DIALLO : né le 1er avril 2012 à Bamako, fils de feu Mahamadou DIALLO et de Ramata SOUMAORO, domicilié à Niamakoro Koko, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Ramata SOUMAORO ;

115. Maman DIALLO : née le 29 janvier 2016 à Bamako, fille de feu Mahamadou DIALLO et de Ramata SOUMAORO, domiciliée à Niamakoro Koko, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Ramata SOUMAORO ;

116. Massa DIALLO : né le 23 août 2020 à Bamako, fils de feu Mahamadou DIALLO et de Ramata SOUMAORO, domicilié à Niamakoro Koko, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Ramata SOUMAORO ;

117. Mahamadou DIALLO : né le 05 juin 2022 à Bamako, fils de feu Mahamadou DIALLO et de Ramata SOUMAORO, domicilié à Niamakoro Koko, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Ramata SOUMAORO ;

118. Oumar DOUMBIA : né le 22 juillet 2020 à N'Gabacoro Droit, fils de feu Bakary DOUMBIA et de Sounkoura COULIBALY, domicilié à Moribabougou, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Sounkoura COULIBALY ;

119. Youssouf DOUMBIA : né le 15 août 2021 à N'Gabacoro Droit, fils de feu Bakary DOUMBIA et de Sounkoura COULIBALY, domicilié à Moribabougou, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Sounkoura COULIBALY ;

120. Issa AG MOHAMED : né le 1er janvier 2010 à Aguel –Hoc, fils de feu Mohamed AG DICKNANE et de Halimatou WALET SARDINE, domicilié à Sirakoro Méguétana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Halimatou WALET SARDINE ;

121. Agali AG MOHAMED : né le 26 janvier 2012 à Kidal, fils de feu Mohamed AG DICKNANE et de Halimatou Walet SARDINE, domicilié à Sirakoro Méguétana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Halimatou WALET SARDINE ;

122. Lalla WALET MOHAMED AG DICKNANE : née le 20 décembre 2016 à Ageul-Hoc fille de feu Mohamed AG DICKNANE et de Halimatou Walet SARDINE, domiciliée à Sirakoro Méguétana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Halimatou WALET SARDINE ;

123. Ismael Diadié HAIDARA : né le 05 janvier 2020 à Bamako, fils de feu Diadié Hamidou HAIDARA et de Koudédia DIALLO, domicilié à Kalaban Coura, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Koudédia DIALLO ;

124. Hamidou Diadié HAIDARA : né le 16 février 2022 à Bamako, fils de feu Diadié Hamidou HAIDARA et de Koudédia DIALLO, domicilié à Kalaban Coura, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Koudédia DIALLO ;

125. Mamadou DIARRASSOUBA : né le 05 Octobre 2016 à Yanfolila, fils de feu Lassana DIARRASSOUBA et de Sia Kanta MAIGA, domicilié à Banconi Razel, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Sia Kanta MAIGA ;

126. Amadou DIARRASSOUBA : né le 15 avril 2020 à Bamako, fils de feu Lassana DIARRASSOUBA et de Sia Kanta MAIGA, domicilié à Banconi Razel, 1er Arrondissement, Bamako, chez sa mère Sia Kanta MAIGA ;

127. Yaya TAMBOURA : né le 19 janvier 2008 à Boni, fils de feu Boura TAMBOURA et de Oumou TAMBOURA, domicilié à Douentza, Région de Mopti, chez sa mère Oumou TAMBOURA ;

128. Aissata TAMBOURA : née le 13 décembre 2009 à Boni, fille de feu Boura TAMBOURA et de Oumou TAMBOURA, domiciliée à Douentza, Région de Mopti, chez sa mère Oumou TAMBOURA ;

129. Djibril TAMBOURA : né le 03 mars 2012 à Boni, fils de feu Boura TAMBOURA et de Oumou TAMBOURA, domicilié à Douentza, Région de Mopti, chez sa mère Oumou TAMBOURA ;

130. Seydou TAMBOURA : né le 09 novembre 2014 à Boni, fils de feu Boura TAMBOURA et de Oumou TAMBOURA, domicilié à Douentza, Région de Douentza, chez sa mère Oumou TAMBOURA ;

131. Almoustapha TAMBOURA : né le 22 janvier 2015 à Douentza, fils de feu Boura TAMBOURA et de Djenèba DICKO, domicilié à Douentza, Région de Mopti, chez sa marâtre Oumou TAMBOURA ;

132. Hassane TAMBOURA : né le 18 septembre 2017 à Boni fils de feu Boura TAMBOURA et de Oumou TAMBOURA, domicilié à Douentza, Région de Douentza, chez sa mère Oumou TAMBOURA ;

133. Housseyni TAMBOURA : né le 18 septembre 2017 à Boni, fils de feu Boura TAMBOURA et de Oumou TAMBOURA, domicilié à Douentza, Région de Douentza, chez sa mère Oumou TAMBOURA ;

134. Sira COULIBALY : né le 11 mars 2018 à Bamako, fille de feu Yiritié COULIBALY et de Gnouma DIALLO, domiciliée à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Gnouma DIALLO ;

135. Zié COULIBALY : né le 16 mars 2011 à Dioila, fils de feu Yiritié COULIBALY et de Sitan BAMBA, domicilié à Tripanobougou, Dioila, chez son oncle paternel Mory Moussa COULIBALY ;

136. Souleymane COULIBALY : né le 20 septembre 2006 à Bamako, fils de feu Djiguiya COULIBALY et de Sitan DEMBELE, domicilié à Yirimadio, 6ème Arrondissement, Bamako, chez son oncle paternel Diakaridia COULIBALY ;

137. Alimata COULIBALY : née le 22 septembre 2008 à Bamako, fille de feu Djiguiya COULIBALY et de Sitan DEMBELE, domiciliée à Yirimadio, 6ème Arrondissement, Bamako, chez son oncle paternel Diakaridia COULIBALY ;

138. Oumou COULIBALY : née le 28 août 2014 à Bamako, fille de feu Djiguiya COULIBALY et de Sitan DEMBELE, domiciliée à Yirimadio, 6ème Arrondissement, Bamako, chez son oncle paternel Diakaridia COULIBALY ;

139. Assétou COULIBALY : née le 04 septembre 2021 à Dougourakoro, fille de feu Djiguiya COULIBALY et de Sitan DEMBELE, domiciliée à Yirimadio, 6ème Arrondissement, Bamako, chez son oncle paternel Diakaridia COULIBALY ;

140. Fatoumata Dite Koumba TRAORE : née le 30 septembre 2018 à Koulikoro, fille de feu Boubacar TRAORE et de Mastan KEITA, domiciliée à Koulikoro, chez sa mère Mastan KEITA ;

141. Hamadoun TRAORE : né le 06 novembre 2019 à Koulikoro, fils de feu Boubacar TRAORE et de Mastan KEITA, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Mastan KEITA ;

142. Fanta TOGO : née le 18 juin 2012 à Toroli, fille de Feu Ilyasse TOGO et de Hadiaratou TOGO, domiciliée à Bamako Koura, Sevaré, Région de Mopti, chez sa mère Hadiaratou TOGO ;

143. Fatoumata TOGO : née le 28 mai 2018 à Toroli, fille de feu Ilyasse TOGO et de Hadiaratou TOGO, domiciliée à Bamako Koura, Sevaré, Région de Mopti, chez sa mère Hadiaratou TOGO ;

144. Mady SISSOKO : né le 05 septembre 2010 à Kati, fils de feu Ousmane SISSOKO et de Nakoun SACKO, domicilié à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Nakoun SACKO ;

145. Bakary SISSOKO : né le 08 septembre 2012 à Kati, fils de feu Ousmane SISSOKO et de Nakoun SACKO, domicilié à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Nakoun SACKO ;

146. Mai SISSOKO : née le 23 mars 2018 à Kati, fils de feu Ousmane SISSOKO et de Nakoun SACKO, domiciliée à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Nakoun SACKO ;

147. Ousmane SISSOKO : né le 11 octobre 2020 à Kati, fils de feu Ousmane SISSOKO et de Nakoun SACKO, domicilié à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Nakoun SACKO ;

148. Rokia KEITA : née le 03 novembre 2016 à Kati, fille de feu Mohamed KEITA et de Fata Ousmane MAIGA, domiciliée à Kati coco plateau, Région de Koulikoro, chez sa mère Fata Ousmane MAIGA ;

149. Chaka COULIBALY : né le 13 mars 2006 à Bamako, fils de feu Dianguinè COULIBALY et de Nafissatou KAH, domicilié à ATTbougou, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Nafissatou KAH ;

150. Djenebou COULIBALY : née le 02 octobre 2009 à Bamako, fille de feu Dianguinè COULIBALY et de Nafissatou KAH, domiciliée à ATTbougou, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Nafissatou KAH ;

151. Mahamoudou COULIBALY : né le 12 avril 2011 à Bamako, fils de feu Dianguinè COULIBALY et de Nafissatou KAH, domicilié à ATTbougou, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Nafissatou KAH ;

152. Kadiatou COULIBALY : née le 23 septembre 2018 à Bamako, fille de feu Dianguinè COULIBALY et de Boli SISSOKO, domiciliée à Lafiabougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Boli SISSOKO ;

153. Neissa COULIBALY : née le 16 septembre 2020 à Sikasso, fille de feu Dianguinè COULIBALY et de Boli SISSOKO, domiciliée à Lafiabougou, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Boli SISSOKO ;

154. Assetou DIARRA : née le 22 septembre 2007 à Bamako, fille de feu Monzon DIARRA et de Hawa TOUNKARA, domiciliée à Darsalam, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Hawa TOUNKARA ;

155. Matjini Malika DIARRA : née le 31 mars 2012 à Bamako, fille de feu Monzon DIARRA et de Hawa TOUNKARA, domiciliée à Darsalam, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Hawa TOUNKARA ;

156. Mohamed DIARRA : né le 10 mai 2015 à Bamako, fils de feu Monzon DIARRA et de Hawa TOUNKARA, domicilié à Darsalam, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Hawa TOUNKARA ;

157. Kadia ARAMA : née le 14 juillet 2014 à Ségou, fille de feu Abdrahamane ARAMA et de Fatoumata TOGO, domiciliée à Sebougou, Ségou, chez sa mère Fatoumata ARAMA ;

158. Ousmane KONE : né le 08 novembre 2007 à Sikasso, fils de feu Souleymane KONE et de Amsatou SIDIBE, domicilié à Hamdallaye, Ségou, chez sa mère Amsatou SIDIBE ;

159. Oumou Souleymane KONE : née le 17 septembre 2012 à Sikasso, fille de feu Souleymane KONE et de Amsatou SIDIBE, domiciliée à Hamdallaye, Ségou, chez sa mère Amsatou SIDIBE ;

160. Mariam Issa SANGARE : née le 30 mars 2016 à Ségou, fille de feu Issa SANGARE et de Sama TRAORE, domiciliée à ATTbougou, Ségou, chez sa mère Sama TRAORE ;

161. Aminata DIARRA : née le 30 décembre 2013 à Ségou, fille de feu Idrissa DIARRA et de Aissata FANE, domiciliée à Sebougou, Ségou, chez sa grand-mère maternelle Fatoumata KANTE ;

162. Alpha GUINDO : né le 19 septembre 2017 à Bamako, fils de feu Abdoulaye GUINDO et de Fatoumata ATTA DIAKITE, domicilié à Hamdallaye, Ségou, chez sa mère Fatoumata ATTA DIAKITE ;

163. Aichata GUINDO : née le 10 juillet 2021 à Ségou, fille de feu Abdoulaye GUINDO et de Fatoumata ATTA DIAKITE, domiciliée à Hamdallaye, Ségou, chez sa mère Fatoumata ATTA DIAKITE ;

164. Abdoulaye KIDA : né le 04 mars 2006 à Ségou, fils de feu Madani KIDA et de Safiatou KONE, domicilié à Darsalam, Ségou, chez sa mère Safiatou KONE ;

165. Fatoumata KIDA : née le 17 novembre 2008 à Ségou, fille de feu Madani KIDA et de Safiatou KONE, domiciliée à Darsalam, Ségou, chez sa mère Safiatou KONE ;

166. Issa KIDA : né le 09 novembre 2012 à Ségou, fils de feu Madani KIDA et de Safiatou KONE, domicilié à Darsalam, Ségou, chez sa mère Safiatou KONE ;

167. Cheick Hamala KIDA : né le 1er avril 2019 à Ségou, fils de feu Madani KIDA et de Safiatou KONE, domicilié à Darsalam, Ségou, chez sa mère Safiatou KONE ;

168. Baba Madane KIDA : né le 1er mai 2021 à Ségou, fils de feu Madani KIDA et de Safiatou KONE, domicilié à Darsalam, Ségou, chez sa mère Safiatou KONE ;

169. Daffa KIDA : née le 21 juin 2018 à Ségou, fille de feu Madani KIDA et de Maimouna KONATE, domiciliée à Sirakoro, Ségou, chez sa mère Maimouna KONATE ;

170. Koumba KIDA : née le 14 juin 2020 à Ségou, fille de feu Madani KIDA et de Maimouna KONATE, domiciliée à Sirakoro, Ségou, chez sa mère Maimouna KONATE ;

171. Kadiatou SANGARE : née le 03 juin 2008 à Bamako, fille de feu Nouhoum SANGARE et de Haoua SOUCKO, domiciliée à Niamana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Haoua SOUCKO ;

172. Moussa SANGARE : né le 29 août 2015 à Bamako, fils de feu Nouhoum SANGARE et de Haoua SOUCKO, domicilié à Niamana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Haoua SOUCKO ;

173. Sékou DJIRE : né le 05 septembre 2021 à Kati, fils de feu Oumar DJIRE et de Rokia MAIGA, domicilié à Kati Sananfara, Région de Koulikoro, chez sa mère Rokia MAIGA ;

174. Aminatou TRAORE : née le 02 juin 2020 à Bamako, fille de feu Abdoulaye TRAORE et de Safiatou TRAORE, domiciliée à Daoudabougou, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Safiatou TRAORE ;

175. Yaya SAMAKE : né le 11 décembre 2017 à Bamako, fils de feu Namori SAMAKE et de Kadidia KONE, domicilié à Hamdallaye, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadidia KONE ;

176. Abdoulaye dit Broulaye SAMAKE : né le 26 août 2021 à Bamako, fils de feu Namori SAMAKE et de Kadidia KONE, domicilié à Hamdallaye, 4ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadidia KONE ;

177. Bintou SOUMARE : née le 27 octobre 2020 à Sikasso, fille de feu Moustapha SOUMARE et de Korotoumou TRAORE, domiciliée à Hamdallaye, Sikasso, chez sa mère Korotoumou TRAORE ;

178. Kadidia TRAORE : née le 31 octobre 2016 à Kayes, fille de feu Cheickna TRAORE et de Saliké DIENG, domiciliée à Kayes NDI, Kayes, chez sa mère Saliké DIENG ;

179. Djenèba TRAORE : née le 27 juillet 2011 à Kayes, fille de feu Cheickna TRAORE et de Saliké DIENG, domiciliée à Kayes NDI, Kayes, chez sa mère Saliké DIENG ;

180. Idrissa TRAORE : né le 06 février 2020 à Kayes, fils de feu Cheickna TRAORE et de Saliké DIENG, domicilié à Kayes NDI, Kayes, chez sa mère Saliké DIENG ;

181. Marcel DAO : né le 1er juillet 2015 à Bamako, fils de feu Mathias DAO et de Elisabeth DIARRA, domicilié à Niamakoro courani, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Elisabeth DIARRA ;

182. Penda SOUMANO : née le 26 juin 2016 à Bamako, fille de feu Sekouba SOUMANO et de Fatoumata DIARRA, domiciliée à Samaya, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Sata KAMISSOKO ;

183. Bintou SOUMANO : née le 18 mars 2018 à Bamako, fille de feu Sekouba SOUMANO et de Fatoumata DIARRA, domiciliée à Samaya, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère paternelle Sata KAMISSOKO ;

184. Fanta N'DIAYE : née le 10 octobre 2011 à Ségou, fille de feu Alpha N'DIAYE et de Kadiatou KANE, domiciliée à Bacodjicoroni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou KANE ;

185. Yaya Alpha N'DIAYE : né le 03 mars 2014 à Bamako, fils de feu Alpha N'DIAYE et de Kadiatou KANE domicilié à Bacodjicoroni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou KANE ;

186. Alpha N'DIAYE : né le 11 juillet 2016 à Bamako, fils de feu Alpha N'DIAYE et de Kadiatou KANE domicilié à Bacodjicoroni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou KANE ;

187. Aissata Ahmadou CISSE : née le 13 mai 2011 à Bamako, fille de feu Ahmadou Amadou CISSE et de Maimouna DIALLO, domiciliée à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Maimouna DIALLO ;

188. Adam Ahmadou CISSE : née le 23 mai 2014 à Bamako, fille de feu Ahmadou Amadou CISSE et de Maimouna DIALLO, domiciliée à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Maimouna DIALLO ;

189. Zeinab Ahmadou CISSE : née le 18 octobre 2018 à Bamako, fille de feu Ahmadou Amadou CISSE et de Maimouna DIALLO, domiciliée à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Maimouna DIALLO ;

190. Makono COULIBALY : né le 07 mai 2010 à Bamako, fils de feu Sory COULIBALY et de Diariatou CAMARA, domicilié à Samè, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Diariatou CAMARA ;

191. Ibrahim Sory COULIBALY : né le 24 décembre 2013 à Koutiala, fils de feu Sory COULIBALY et de Diariatou CAMARA, domicilié à Samè, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Diariatou CAMARA ;

192. Samba Sory COULIBALY : né le 13 février 2016 à Koutiala, fils de feu Sory COULIBALY et de Diariatou CAMARA, domicilié à Samè, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Diariatou CAMARA ;

193. Maimouna Sory COULIBALY : née le 20 octobre 2018 à Bamako, fille de feu Sory COULIBALY et de Diariatou CAMARA, domiciliée à Samè, 3ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Diariatou CAMARA ;

194. Kadia OUATTARA : née le 11 août 2011 à Kati, fille de feu Siaka OUATTARA et de Djénèba COULIBALY, domiciliée à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa marâtre Awa SIDIBE ;

195. Brema OUATTARA : né le 17 mai 2014 à Kati, fils de feu Siaka OUATTARA et de Djénèba COULIBALY, domicilié à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa marâtre Awa SIDIBE ;

196. Souleymane OUATTARA : né le 16 octobre 2019 à Kati, fils de feu Siaka OUATTARA et de Awa SIDIBE, domicilié à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Awa SIDIBE ;

197. Djénèba Siaka OUATTARA : née le 12 septembre 2022 à Kati, fille de feu Siaka OUATTARA et de de Awa SIDIBE, domiciliée à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Awa SIDIBE ;

198. Idrissa TOURE : né le 21 juillet 2016 à Tombouctou, fils de feu Oumarou TOURE et de Hawa MAIGA, domicilié à Tombouctou, chez sa mère Hawa MAIGA ;

199. Ibrahim TOURE : né le 21 novembre 2018 à Tombouctou, fils de feu Oumarou TOURE et de Hawa MAIGA, domicilié à Tombouctou, chez sa mère Hawa MAIGA ;

200. Moussa Sory COULIBALY : né le 07 octobre 2015 à Sebougou, fils de feu Sory COULIBALY et de Houneye MAIGA, domicilié à Sebougou, Ségou, chez sa mère Houneye MAIGA ;

201. Boubacar Sory COULIBALY : né le 20 mars 2019 à Sebougou, fils de feu Sory COULIBALY et de Houneye MAIGA, domicilié à Sebougou, Ségou, chez sa mère Houneye MAIGA ;

202. Oumar TRAORE : né le 11 novembre 2008 à Ségou, fils de feu Bassirou TRAORE et de Fatoumata TOURE, domicilié au Golf, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata TOURE ;

203. Youssouf TRAORE : né le 18 septembre 2010 à Kalaban coro, fils de feu Bassirou TRAORE et de Fatoumata TOURE, domicilié au Golf, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata TOURE ;

204. Fatoumata TRAORE : née le 08 septembre 2013 à Diondiori, fille de feu Bassirou TRAORE et de Fatoumata TOURE, domiciliée au Golf, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata TOURE ;

205. Aguibou TRAORE : né le 05 décembre 2018 à Bamako, fils de feu Bassirou TRAORE et de Fatoumata TOURE, domicilié au Golf, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Fatoumata TOURE ;

206. Aliou Adama Dabo : né le 28 février 2011 à Bamako, fils de feu Adama DABO et de Malado SIDIBE, domicilié à Senou, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Malado SIDIBE ;

207. Awa Adama DABO : née le 02 avril 2019 à Bamako, fille de feu Adama DABO et de Malado SIDIBE, domiciliée à Senou, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Malado SIDIBE ;

208. Michel MOUNKORO : né le 1er mars 2017 à Sévaré, fils de feu Kenemon MOUNKORO et de Louise SOGOBA, domicilié à San, chez sa mère Louise SOGOBA ;

209. Baba DEMBELE : né le 26 janvier 2017 à Bamako, fils de feu Chaka DEMBELE et de Maimouna BOUARE, domicilié à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Maimouna BOUARE ;

210. Chaka DEMBELE : né le 10 août 2021 à Sirakoro Meguetana, fils de feu Chaka DEMBELE et de Maimouna BOUARE, domicilié à Sirakoro Meguetana, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Maimouna BOUARE ;

211. Bekaye Oumar TRAORE : né le 06 septembre 2018 à Bamako, fils de feu Oumar TRAORE et de Oumou CISSE, domicilié à Daoudabougou, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Oumou CISSE ;

212. Mariam DIALLO : née le 07 juillet 2015 à Bamako, fille de feu Alassane DIALLO et de Aminata YATTARA, domiciliée à Kabala, Région de Koulikoro, chez sa grand-mère Mariam DIARRA ;

213. Rokia DIALLO : née le 28 décembre 2016 à Bamako, fille de feu Alassane DIALLO et de Aminata YATTARA, domiciliée à Kabala, 7ème Arrondissement, Bamako, chez sa grand-mère Mariam DIARRA ;

214. Abdine DIALLO : né le 14 septembre 2019 à Bamako, fils de feu Alassane DIALLO et de Aminata YATTARA, domicilié à Kabala, 7ème Arrondissement, Bamako, chez sa grand-mère Mariam DIARRA ;

215. Fanta DIALLO : née le 09 janvier 2023 à Bamako, fille de feu Alassane DIALLO et de Aminata YATTARA, domiciliée à Kabala, 7ème Arrondissement, chez sa grand-mère Mariam DIARRA ;

216. Alima SANGARE : née le 29 août 2013 à Bamako, fille de feu Mohamed SANGARE et de Fatoumata TOGOLA, domiciliée à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata TOGOLA ;

217. Assitan SANGARE : née le 04 juillet 2017 à Banankoro, fille de feu Mohamed SANGARE et de Fatoumata TOGOLA, domiciliée à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata TOGOLA ;

218. Kognouma SANGARE : née le 27 janvier 2020 à Banankoro, fille de feu Mohamed SANGARE et de Fatoumata TOGOLA, domiciliée à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata TOGOLA ;

219. Fousseyni SANGARE : né le 08 janvier 2023 à Bamako, fils de feu Mohamed SANGARE et de Fatoumata TOGOLA, domicilié à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata TOGOLA ;

220. Lassina SANGARE : né le 08 janvier 2023 à Bamako, fils de feu Mohamed SANGARE et de Fatoumata TOGOLA, domicilié à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata TOGOLA ;

221. Alassane SANGARE : né le 08 janvier 2023 à Bamako, fils de feu Mohamed SANGARE et de Fatoumata TOGOLA, domicilié à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata TOGOLA ;

222. Aboubacar Sidiki TOURE : né le 02 novembre 2021 à Bamako, fils de feu Moussa TOURE et de Kadiatou DIARRA, domicilié au Golf, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Kadiatou DIARRA.

223. Fatoumata DIAKITE : née le 13 octobre 2009 à Bamako, fille de feu Amadou DIAKITE et de Assitan NACO, domiciliée à N'Tabacoro 866 logements, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Assitan NACO ;

224. Oumou DIAKITE : née le 1er juin 2012 à Bamako, fille de feu Amadou DIAKITE et de Assitan NACO domiciliée à N'Tabacoro 866 logements6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Assitan NACO ;

225. Bintou DIAKITE : née le 23 octobre 2015 à Bamako, fille de feu Amadou DIAKITE et de Assitan NACO, domiciliée à N'Tabacoro 866 logements, 6ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Assitan NACO.

Article 2 : Le ministre de la Santé et du Développement social, le ministre de la Défense et des anciens Combattants et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Santé et du Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0815/PT-RM DU 26 DECEMBRE 2023 DECLARANT PUPILLES DE L'ETAT EN REPUBLIQUE DU MALI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011, modifiée, portant Code des Personnes et de la Famille ;

Vu la Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu la Loi n°2018-011 du 12 février 2018 portant création de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2017-0751/P-RM du 29 août 2017 fixant les modalités d'application de la Loi instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0198/P-RM du 26 février 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1 er : Sont déclarés Pupilles de l'Etat, les enfants mineurs dont les noms suivent :

1. Wodji DIALLO : né le 21 septembre 2011 à Sikasso, domicilié au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

2. Souleymane Bamba TOURE : né le 19 septembre 2021 à Sikasso, domicilié au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

3. Mohamed CISSOUMA : né le 23 mars 2021 à Sikasso, domicilié au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

4. Oumou CAMARA : née le 07 janvier 2015 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

5. Djénèba DIALLO : née le 08 avril 2019 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

6. Saraken Hawa KEITA : née le 25 juin 2015 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

7. Adama DIALLO : né le 20 mars 2011 à Sikasso, domicilié au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

8. Aramata DIALLO : née le 20 avril 2017 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

9. Mamou CAMARA : née vers 2012 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

10. Mariamou SANOGO : née le 06 janvier 2018 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

11. Rahmatou CAMARA : née le 13 mars 2022 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

12. Assitan Baya SIDIBE : née le 15 juillet 2017 à Sikasso domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

13. Aïchata CAMARA : née le 19 mars 2014 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

14. Mohamed CAMARA : né le 17 janvier 2012 à Sikasso, domicilié au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

15. Alima CAMARA : née le 11 avril 2015 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

16. Assétou KANE : née le 12 décembre 2015 à Sikasso, domiciliée au Centre d'Accueil pour la Protection et l'Education des Aides ménagères (CAPEMA), Sikasso ;

17. Sanata DIARRA : née le 15 juin 2020 à Bamako, domiciliée à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

18. Boubacar DRAVE : né le 12 octobre 2010 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement Familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

19. Madou SALAMATA : né le 10 mai 2009 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

20. Aba CISSE : né le 25 aout 2011 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

21. Aly KEITA : né le 20 novembre 2011 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

22. Adama KONE : né le 10 octobre2014 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

23. Ibrahim TOGOLA : né le 31 décembre 2010 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

24. Kadiatou COULIBALY : née le 20 août 2009 à Bamako, domiciliée à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

25. Moussocoura DIARRA : née le 15 décembre 2007 à Bamako, domiciliée à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

26. Nouhou DIALLO : né le 15 octobre 2016 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

27. Papa COULIBALY : né le 20 octobre 2017 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

28. Mohamed KEITA : né le 10 février 2020 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

29. Bakary TRAORE : né le 01 juillet 2022 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement Familial (CAPF), 6ème arrondissement, Bamako ;

30. Aminata BABY : née le 1 octobre 2022 à Bamako, domiciliée à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

31. Oumar CISSE : né le 15 mars 2022 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

32. Abdou TAMBOURA : né le 20 janvier 2013 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

33. Moussa SISSOKO : né le 20 août 2016 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

34. Baba HAIDARA : né le 20 janvier 2017 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

35. Mohamed GUINDO : né le 15 septembre 2019 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

36. Badiè COULIBALY : né le 1 décembre 2021 à Bamako, domicilié à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

37. Haby COULIBALY : née le 8 mars 2018 à Bamako, à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

38. Youma MARIKO : née le 23 aout 2017 à Bamako, à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

39. Ami DOUCOURE : née le 8 juin 2021 à Bamako, à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

40. Lassi KAMATE : né le 10 janvier 2016 à Bamako, à Niamana, Centre d'Accueil et de Placement familial (CAPF), 6ème Arrondissement, Bamako ;

41. Mariam Zoumana DEMBELE : née le 11 novembre 2019 à Koutiala, domiciliée à l'orphelinat de Karangasso, Région de Koutiala.

Article 2 : Le ministre de la Santé et du Développement social, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Santé et du Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

Le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille,
Madame Mariam MAIGA

DECRET N°2023-0816/PM-RM DU 26 DECEMBRE 2023 PORTANT REPARTITION DES CREDITS DU BUDGET D'ETAT 2024

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution,

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances,

Vu la Loi n°2023-060 du 22 décembre 2023 portant loi de Finances pour l'exercice 2024,

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre,

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le Décret n°2023-0393/PM-RM du 19 juillet 2023 portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels,

DECRETE :

Article 1er : Les crédits budgétaires autorisés par la Loi n°2023-060 du 22 décembre 2023 susvisée sont répartis comme indiqué à l'annexe au présent décret.

Article 2 : Dans le cadre de la régulation budgétaire prévue à l'article 29 de la Loi n°2023-060 du 22 décembre 2023 portant loi de Finances pour l'exercice 2024, les crédits sont ouverts par arrêté du ministre chargé des Finances.

Article 3 : Le ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le 26 décembre 2023

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

ARRETES

MINISTERE DES MINES

ARRETE N°2023-2697/MM-SG DU 18 SEPTEMBRE 2023 FIXANT L'ORGANISATION, LA COMPOSITION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE SECTORIEL D'INSTITUTIONNALISATION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

LE MINISTRE DES MINES

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le présent arrêté fixe la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité sectoriel d'Institutionnalisation de la Politique nationale Genre du Ministère des Mines.

ARTICLE 2 : Le Comité sectoriel d'Institutionnalisation de la Politique nationale Genre du Ministère des Mines est composé comme suit :

Président :

Le Conseiller Technique chargé du Genre.

Membres :
- le Directeur national de la Géologie et des Mines ou son représentant ;
- le Directeur des Finances et du Matériel ou son représentant ;
- le Directeur de l'Office national de la Recherche Pétrolière ou son représentant ;
- l'Inspecteur de l'Inspection de l'Energie, de l'Eau et des Mines ou son représentant.

Le Comité peut faire appel à toute personne ressource en raison de sa compétence.

ARTICLE 3 : La liste nominative des membres du Comité Sectoriel d'Institutionnalisation Genre est fixée par décision du ministre des Mines.

ARTICLE 4 : Le Comité sectoriel d'Institutionnalisation de la Politique nationale Genre se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation de son président.

Il peut, toutefois, se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président, de sa propre initiative ou à la demande des deux tiers de ses membres.

Le secrétariat est assuré par la Direction nationale de la Géologie et des Mines. Le rapport établi est simultanément transmis au ministre et au Secrétariat Permanent de suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale Genre du Mali.

ARTICLE 5 : Les charges de fonctionnement du Comité sont assurées par :

- les dotations budgétaires mises à sa disposition par l'Etat ;
- les subventions des Partenaires Techniques et Financiers ;
- l'appui financier direct des Programmes et Projets sensibles au Genre.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 18 septembre 2023

Le ministre,
Amadou KEÏTA
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE N°2023-3641/MEF-SG DU 17 NOVEMBRE 2023 FIXANT LES TAUX DE CHANGE DE CHANCELLERIE DANS LES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU MALI A L'ETRANGER

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Les Taux de change de chancellerie dans les missions diplomatiques et consulaires du Mali à l'étranger applicables aux opérations de dépenses, de recettes et de trésorerie sont fixés ainsi qu'il suit :

N°	PAYS	RESIDENCES	DEVISES	ANCIENS TAUX	NOUVEAUX TAUX
1	Afrique du sud	Pretoria	1 Rand	38,2845	37,9123
2	Algerie	Alger/Tamanrasset	1 Dinar algerien	4,1120	4,5375
3	Angola	Luanda	1 Kwanza	0,8976	1,4551
4	Arabie Saoudite	Djedda/Riyal	1 Riyal saoudien	149,0269	172,6093
5	Brésil	Brasilia	1 Réal	105,9099	124,0272
6	Canada	Ottawa	1 Dollar canadien	445,0666	490,9613
7	Chine	Pékin	1 yuan RMB	86,1580	93,37
8	Cuba	Havane	1 Peso cubain	22,3538	25,8914
9	Egypte	Caire	1 Livre égyptien	35,5891	32,16
10	Etats Unis	Washington/New York	1 Dollar US	555,7827	647,326
11	Ethiopie	Addis Abeba	1 Birr	12,2920	12,2962
12	Emirats Arabes Unis	Abou-Dhabi	1 dirham émirien(AED)	152,1713	176,2518
13	Ghana	Accra	1 Cedi	93,3171	62,9337
14	Guinée	Conakry	1 Franc guinéen	0,0574	0,0749
15	Inde	New Delhi	1 Roupie	7,4951	8,0684
16	Iran	Téhéran	1 Rial iranien	0,0133	0,0153
17	Japon	Tokyo	1 Yen	5,0216	4,6357
18	Koweit	Koweit City	1Dinar kowetien (1kwd)	1855,1695	2100,2946
19	Libye	Tripoli	1 Dinar libyen	123,4502	131,7566
20	Maroc	Rabat	1 Dirham marocain	62,1329	61,5717
21	Mauritanie	Nouakchott	1 Ouguiya	15,6265	1,8125
22	Nigeria	Abuja	1 Naira	1,3602	1,5189
23	Qatar	Doha	1 riyal qatarien	153,5300	177,8255
24	Russie	Moscou	1 Rouble	7,6273	10,8313
25	Rwanda	Kigali	1 Franc rwandais	0,5566	0,6202
26	Soudan	Khartoum	1Livre soudanaise	1,2652	1,2173
27	Suisse	Genève	1 Franc suisse	605,9873	666,1829
28	Tunisie	Tunis	1 Dinar tunisien	199,7159	203,8886
29	Turquie	Ankara	1 Try	63,9711	35,9695
30	Venezuela	Caracas	1 Bolivar vénézulien	-	90,749

ARTICLE 2 : Les taux sont déterminés par l'exploitation des données statistiques de l'évolution des cours des devises par rapport au FCFA des six (6) derniers mois. L'échéance de révision de ces taux est fixée à deux (2) ans.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge toutes les dispositions de l'Arrêté n°2021-5568/MEF-SG du 30 décembre 2021 fixant les taux de change de chancellerie dans les Missions Diplomatiques et Consulaires du Mali à l'étranger.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à partir du 1er janvier 2024.

ARTICLE 5 : Le Payeur Général du Trésor et les Secrétaires Agents comptables des missions diplomatiques et consulaires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 17 novembre 2023

Le ministre,
Alousséni SANOU
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2023-4309/MESRS-MEF-SG DU 19 DECEMBRE 2023 DETERMINANT LES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A POURVOIR PAR VOIES DE RECRUTEMENT SUR TITRE ET DE CONCOURS (EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023)

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETENT :

ARTICLE 1er : Les emplois de Maîtres-assistants à pourvoir par voie de recrutement sur titre, exercice budgétaire 2023, sont déterminés comme suit :

DOMAINE	NOMBRE
Diplomatie	1
Droit privé	3
Droit Public	3
Génie civil	2
Génie industriel	3
Génie rural	1
Géographie	4
Histoire	1
Informatique	1
Langues et Littérature	6
Production et santé animale	2
Production végétale	1
Sciences administratives et Politiques	1
Sciences agronomiques	1
Sciences de Gestion	7
Sciences de l'Information et de la Communication	4
Sciences de la Santé humaine	6
Sciences de l'Education et de la Formation	8
Sciences et Technologies	6
Sciences fondamentales	8
Sciences sociales	5
Sport	1
Total	**75**

ARTICLE 2 : Les emplois d'Assistants à pourvoir par voie de concours, exercice budgétaire 2023, sont déterminés comme suit :

DOMAINE	NOMBRE
Animation socioéducative	1
Droit public	2
Eaux et Forêts	1
Energétique	1
Génie civil	1
Génie rural	3
Géodésie	1
Géologie	1
Hydraulique	2
Langues et Littérature	2
Mines	1
Nutrition	1
Sciences de la communication	1
Sciences de la Santé humaine	1
Sciences de l'Education et de la Formation	2
Sciences de Gestion	3
Sciences et technologie	4
Sciences fondamentales de base	1
Sciences de l'information et de la Communication	1
Sports et activités physiques	2
Travail social	3
Total	**35**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Monsieur Alousséni SANOU
Chevalier de l'Ordre National

Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche Scientifique,
Monsieur Bouréma KANSAYE
Chevalier de l'Ordre National

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0369/G.DB-CAB en date du 23 juin 2023, il a été créé une association dénommée : «Association Pour le Développement des Régions de Bandiagara et de Douentza», dont le sigle est (A.D.R.B.D).

But : Contribuer l'entraide, la solidarité entre les populations ; contribuer au développement de la population malienne, etc.

Siège Social : Bamako, Koulouba près de la Clinique Kènèya.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mamoudou GORO

Vice-président : Issiaka KAMOGO

Secrétaire général : Adama ONGOÏBA

Secrétaire général adjoint : Oumar ONGOÏBA

Secrétaire administratif : Mamoudou DJEME

Secrétaire administratif adjoint : Amadou ONGOÏBA

Secrétaire à l'organisation : Djiafara DJOUNGO

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Nassourou DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Souleymane ONGOÏBA

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Daouda MORGOYE

Secrétaire à l'information et à la communication : Hassim TIMITE

Secrétaire à l'information et à la communication 1er adjoint : Abdramane GUINDO

Secrétaire à l'information et à la communication 2ème adjoint : Hama ONGOÏBA

Secrétaire aux relations extérieures : Issiaka ONGOÏBA

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Marima GUINDO

Trésorier général : Hassim TIMITE

Trésorier général adjoint : Adama SORE

Secrétaire aux comptes : Youssouf SAGARA

Secrétaire aux comptes adjoint : Aboubacar DEME

Secrétaire à l'éducation et à la formation professionnelle : Yaya ONGOÏBA

Secrétaire à l'éducation et à la formation professionnelle adjoint : Mamoudou KAMOGO

Secrétaire aux conflits : Issiaka ONGOÏBA

Secrétaire aux conflits adjoint : Samba ONGOÏBA

Président de commission de contrôle : Amadou KARAMBE

Président de commission de contrôle adjoint : Soumaïla AYA

Secrétaire à la promotion des femmes et de la culture : Awa ONGOÏBA

Secrétaire à la promotion des femmes et de la culture adjoint : Allaye ONGOÏBA

Secrétaire à la santé : Souleymane ONGOÏBA

Secrétaire à la santé adjoint : Hama SISSABERE

Secrétaire à l'environnement et au développement : Hamidou TRAORE

Secrétaire à l'environnement et au développement adjoint : Hama M. ONGOÏBA

Secrétaire à la jeunesse, art et sport : Aboubacar ONGOÏBA

Secrétaire à la jeunesse, art et sport adjoint : Amadou ONGOÏBA

Suivant récépissé n°2023-121/CYA en date du 18 octobre 2023, il a été créé une association dénommée : «E.M.E», en abrégé : (E.M.E).

But : Apporter l'amour du Christ le seul Espoir au monde entier par l'Evangile en vue du salut ''Allez dans le monde entier et prêchez la bonne nouvelle à toute la création" Marc 16/15 ; apporter l'espoir aux désespérés par l'amour de Dieu en Jésus Christ pour sauver et réconcilier les hommes avec Dieu et les hommes entre eux même Luc : 18 à 19 et Essaie 61 ; apporter la paix et la cohésion sociale dans la communauté ; s'efforcer de supporter les activités de la jeunesse et les activités philanthropiques, notamment : Education, Alphabétisation, Apprentissage de métier, Santé en bref, toutes les œuvres sociales relatives au bien être des hommes selon ses pratiques générales et les ressources disponibles, etc.

Siège Social : Yanfolila-Gouanambougou (Commune rurale de Wassoulou-Ballé).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Paul TRAORE

Vice-président : Thomas CISSE

Secrétaire administratif : Niakaly SANOU

Secrétaire administratif adjoint : Eunice TRAORE

Trésorière générale : Sabary KIENOU

Trésorier général adjoint : Tiémoko DEMBELE

Secrétaire à l'organisation et à la communication : Fa KOUMARE

Secrétaire à l'organisation et à la communication adjoint : Adama Joseph TRAORE

Secrétaire à la communication : Michel TRAORE

Secrétaire à la communication adjoint : Kontéré Paul KIENOU

Secrétaire aux affaires sociales et à la santé : Modibo BAGAYOGO

Secrétaire aux affaires sociales et à la santé adjointe : Habimatou GNISSAMA

Secrétaire à l'éducation, formation et promotion féminine : Rokia SANGARE

Secrétaire à l'éducation, formation et promotion féminine adjoint : Rahab KAMATE

Secrétaire aux relations extérieures : Jeanne DIARRA

Secrétaire aux comptes : Gédéon TRAORE

Secrétaire aux conflits : Josué THERA

Suivant récépissé n°0697/G.DB-CAB en date du 26 novembre 2023, il a été créé une association dénommée : «Alliance For Gouvernance Peace And Education», en abrégé : (AGPE).

But : Contribuer à la vulgarisation du droit en vue d'informer et de former les citoyens sur leurs droits et obligations et capables d'exercer le contrôle citoyen, etc.

Siège Social : Bamako, Faladiè Socoro ; Rue : 201, Porte : 003.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Aly DOUMBIA

Vice-présidente : Kadidiatou SANOGO

Secrétaire général : Sionzié dit Dramane DEMBELE

Secrétaire général adjoint : Cheick Oumar ONGOÏBA

Trésorière générale : Korotimi CAMARA

Trésorier général adjoint : Harber TOURE

Commissaire aux comptes : Kadidia TOURE

Secrétaire à l'information et aux NTIC : Mohamed Lamine TOUNKARA

Secrétaire à l'information et aux NTIC adjoint : Mamadou DABO

Secrétaire aux partenariats, relations externes : Dado DICKO

Secrétaire aux partenariats, relations externes adjoint : Adama TRAORE

Secrétaire à la promotion du Genre : Korotoumou CISSE

Secrétaire à la promotion du Genre adjointe : Ardiana CAMARA

Secrétaire à l'organisation : Aboubacar DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Aboubacar BENGALY

Directeur commission Education et Formation : Ibrahim DIAKITE

Directrice commission justice transitionnelle : Fatoumata DOUMBIA

Directeur commission Droits Humains : Souleymane DAMA

Directeur commission culture de la paix et justice sociale : Issoufou DOUMBIA

Directrice de la commission environnement et objectif du développement durable : Sitan KASSOGUE

Directeur clinique juridique : Kassim BAMBA

Directeur clinique juridique adjointe : Haby COULIBALY